

## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 Juillet 2018

Excusés : G. Bertola-Boudinaud (pouvoir à P. Bonnaire), S. Pontarollo (pouvoir à C. Beton), C. Jacobs (pouvoir à J. Gallin-Martel), M. Vicente (pouvoir à C. Deroux-Dauphin), JP Mailles (pouvoir à B. Belony), G. Glenisson, V. Bonnet.

Secrétaire de séance Nicole Yvrard

Ouverture d'une classe à l'école primaire : L'ouverture d'une classe à l'école primaire entraîne l'aménagement d'un local supplémentaire. Avec les enseignants, il a été décidé d'installer pour cette année, la nouvelle classe dans la salle informatique, car l'atelier informatique mobile permet de se passer de cette salle provisoirement. La salle des maîtres sera réaménagée au premier étage. Pour l'année prochaine, la construction du dojo libérera la salle du Foyer pour aménager la sixième classe.

Changement des rythmes scolaires : L'Académie a validé la semaine de quatre jours, avec des horaires de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30. Les changements de rythme entraînent une modification des horaires des personnels communaux. Il a été recherché des solutions pour ne pas baisser les horaires des personnels. Toutefois deux agents ont souhaité une réduction de leur temps de travail. La création d'un poste à temps partiel a été validée dans le cadre du BP, pour faire face au nombre important d'enfants en garderie du soir avec la suppression des TAP. Il sera complété par des heures de ménage. (Unanimité)

PEDT (Plan Éducatif de Territoire) : Afin de ne pas perdre l'intérêt de travail mis en route avec les TAP, une réunion de concertation a eu lieu avec les associations qui interviennent au niveau des enfants afin de voir s'ils pourraient enchaîner leurs séances dès 17H et venir chercher les enfants concernés à la garderie, qui serait gratuite pour ces enfants pendant ce court laps de temps. Le Basket et le Théâtre enfant de l'Alep Arts et Culture pourraient s'organiser de cette façon. (Unanimité)

Mise en place d'une Taxe d'Aménagement renforcée sur une zone : Le projet de lotissement de 20 maisons programmé par Nexity, dans le quartier de Boussieu, entraîne un renforcement du réseau électrique sur 290m pour un coût chiffré par ENEDIS à 42 000€. Ce coût ne peut pas être imputé directement au promoteur, car les branchements sont limités à 100m linéaires. Il est donc nécessaire de mettre en place une taxe d'aménagement renforcée appliquée à cette zone. Dans ce cas la commune fait l'avance des aménagements et est remboursée, au moment du dépôt des permis de construire, par le différentiel entre la TA (à 3%) et la taxe renforcée que le lotisseur s'engage à défalquer à ses acheteurs. Décision par 15 voix pour et deux abstentions de porter le taux de la taxe d'aménagement à 7% sur la parcelle AB 188 en zone AUboa 2 d'une capacité de 13260m<sup>2</sup> concernée par le permis d'aménager PA382761810001.

Point d'information sur le PLU : Le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) a été présenté au groupe de travail le 9 juillet. Un débat sur les orientations d'aménagement du PADD sera programmé au Conseil Municipal du 10 septembre et une réunion publique sera programmée ensuite.

Mise en place d'une Orientation d'Aménagement Programmée sur le site de 4J : Le site de 4J fait l'objet d'un compromis de vente au groupe de constructeur lyonnais ALILA. Ce site est stratégique, car il est situé à l'entrée sud du village, en limite de la partie agglomérée. La commune doit donc lancer une réflexion d'urbanisme, dans le cadre de la révision du PLU, afin d'inscrire une OAP sur l'ensemble de la zone dans le futur PLU. (unanimité)

Information sur le dossier du dojo : le Dossier de consultation des entreprises est en cours. Le calendrier suivant est validé : début de la consultation le 20 août, retour des offres pour le 7 septembre.

Réhabilitation du Stade des Mûriers, demande de subvention à la FFF : Des subventions sont possibles pour les travaux sur les terrains par la Fédération Française de Foot, au titre du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur). Décision à l'unanimité, de demander une subvention à la FFF, à hauteur de 15% du montant Hors Taxe des travaux.

Diagnostic pour la création de deux mares : Le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles bénéficie d'un contrat, dans la cadre du Syndicat Mixte du Bassin de la Bourbre, afin de développer des mares sur des terrains communaux. Deux sites ont été vus avec la chargée de mission : la mare déjà existante dans le bois Porcher et la mare/zone humide, dans le bassin de rétention du ruisseau de la Combe de Vez. Le diagnostic peut être financé entièrement par l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental. Décision unanime de signer la convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles afin de lancer le diagnostic sur les deux sites.

Points d'apport volontaire : Par rapport à sa population, la commune peut demander un point d'apport volontaire supplémentaire. Proposition de positionner celui-ci au lotissement des Chaumes, rue des Châtaigniers, sur une place de stationnement à l'entrée du lotissement. Ce point permettra de soulager celui de Ruffieu.

Proposition d'inscrire la commune pour le programme 2019 des points d'apports volontaires enterrés, pour le point d'apport volontaire de la rue Jean Moulin.

Réflexion à mener avec l'OPAC pour réaliser deux points de collecte enterrés des ordures ménagères pour les immeubles du Centre.

Demander aux lotisseurs Villa Nola et Nexity de prévoir des conteneurs enterrés pour les ordures ménagères avec un point de tri. (unanimité)

Étanchéité de la Salle de motricité de l'école maternelle : Une fuite a été signalée par les enseignantes au droit du lanterneau. Compte-tenu des délais d'intervention, le bon de commande a été signé à l'entreprise Noir Étanchéité afin de refaire l'étanchéité de la salle de motricité, pour un montant de 13 030,25 €.

Ajustement de la règle d'utilisation du gymnase pour les manifestations non sportives : Décision unanime de ramener l'horaire d'installation le samedi à 13h, afin de laisser la matinée pour les activités sportives.

Convention fourrière : Les maires ont l'obligation d'avoir un dispositif pour traiter les chiens divagant sur la voie publique. La SPA a dénoncé sa convention car le refuge de Renage a déposé son bilan. Le refuge de Brignais refuse de signer de nouvelles conventions fourrière avec les communes. La SPA ne propose plus de solution. Le refuge de Renage, qui a été repris par la société SACPA propose une convention Fourrière à 0,894€/hab, soit 2582€ poula commune. La prestation consiste à vernir récupérer le chien, y compris à le capturer si nécessaire, 7 jours sur 7. Acceptation par 14 voix pour, 2 contre et 1 abstention de signer la convention fourrière avec SACPA.

Garantie d'emprunt à l'OPAC38 pour l'ensemble immobilier Les Eaux Vives : Décision unanime d'accorder la Garantie d'emprunt à l'OPAC pour l'achat de 32 logements locatifs sociaux sur l'ensemble immobilier des Eaux Vives.

Subvention exceptionnelle à l'EGN : L'EGN a organisé la fête de la commune en lien avec le Judo-Club et l'aide de Rock Agny Jazz. Décision unanime de verser une subvention de 600€ à l'EGN qui a avancé les frais de la sonorisation et des repas des artificiers.

### Déclarations Préalables :

Hennadiy Kasianenko : parcelle AH 349 en zone Ua au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour remplacement d'une porte de garage par une baie vitrée et mise en place de lattes sur un mur existant 3665 RD 1085.

Maxime Schmitz : parcelle AH 375, en zone Ua au PLU, pour construction d'un mur de clôture, 40 allée du Merlot.

SELARL AGATE : parcelles AH 125, 126, 156 et 169 en zone Ua et AUa oa8 au PLU, Blanc, bleu Bg1 et Rouge au PPR, pour division de parcelle aux Berlioz.

Thomas Paya : parcelle AE 578, en zone Ub au PLU, Blanc et Bleu Bc au PPR, pour construction d'une piscine de 9x3,50m, 119 rue Jean Jaurès.

Johan Bouvier : parcelle AH 235, en zone Ua au PLU, Violet Bi' au PPR, pour construction d'une terrasse en bois sur pilotis, impasse des Berlioz.

Nathalie Faure : parcelle AC 355, en zone Ub au PLU, Blanc et Bleu Bc au PPR, pour construction d'une véranda de 7,65m<sup>2</sup>, 1786 RD 1085.

Catherine Gillio : parcelle AE 656, en zone Ua au PLU, pour construction d'une terrasse au niveau du 1<sup>er</sup> étage et transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, 2914 RD 1085. Sursis à statuer dans l'attente de l'avis de l'architecte conseiller du CAUE.

### Permis de construire :

Frédéric Brioude : parcelle A 68, en zone Nh et Nc au PLU, bleu Bgs et Bg2 au PPR, pour transfert d'un permis de construire accordé, 90 chemin des Bottes.

Faouzi Tabibi : parcelle AB 278, en zone Ub au PLU, Blanc et Bleu Bc au PPR, pour permis de construire modificatif, impasse des Thuyas.

Eric Pellet : parcelle C83 en zone Nh au PLU, pour extension de 28m<sup>2</sup> d'une maison existante 153, chemin de la Vignole.

Vincent Signol : parcelles AD 480, 478 et 477, en zone Ua au PLU, blanc et Rouge RC au PPR, pour construction d'une maison individuelle, 1312, rue du Vernay.

### Autorisation de travaux :

Laurentino Coelho-Ferreira : parcelle AE 44, en zone Ua au PLU, pour création d'une ouverture entre le Bar et la Presse, 2724 RD 1085.

Klécia Mezas : parcelle AE 557, en zone Ua au PLU, pour aménagement intérieur afin d'organiser un magasin de déstockage, RD 1085

